



Association Scolaire
Intercommunale
Vallée de Joux

Législature 2021-2026
Procès-Verbal de l'ASIVJ N°8
Séance du 26 mars 2026/19h30

Présidence : M. Marc Ferrari

Présences :

CODIR : Mmes Sylvie Aubert Brühlmann, Carole Harlé-Voutaz, Raffaella Cantone Meylan

Membres : David André, Pascale Aubert, Ana Cadau, Tania Cotting, Steve Desarzens, Alexandra Ducommun, Eloïse Golay, Julien Gross, Isabelle Jossevel, Solène Liengme, Rahma Mangin, Claudia Martignier, Sophie Matthey-Perret, Claude Piazzini, Isabelle Piguet, Stéphane Reymond, Marielle Tripet, Didier Vaucher de la Croix, Julien Viquerat.

Invités·e : Mme Astrid Mignot, secrétaire générale de l'ASIVJ, M. Yves Cheneaux, boursier ASIVJ

Excusés·es : Mme Béatrice Kunz et M. Matthieu Reymond, pour le CI et M. Stephan Naddeo, Directeur EPS

Absent : Sylvia Piccinin Loutan

L'heure de convocation étant écoulée, je vous salue toutes et tous cordialement.

Sans plus attendre, je cède la parole à M. le secrétaire pour l'appel nominal.

Les personnes suivantes se sont valablement fait excuser pour ce soir. :

Madame/Monsieur :

- Béatrice Kunz
- Matthieu Reymond

Le quorum (de 20 membres) étant atteint, Monsieur le président ouvre cette séance du conseil Intercommunal.

Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, il demande l'accord afin de pouvoir enregistrer la séance de ce jour.

Il n'y aura aucune conservation de l'enregistrement au-delà de la rédaction du procès-verbal.

Que celles et ceux qui acceptent l'enregistrement des débats veulent bien le manifester en levant la main.

Approbation	Avis contraires	Abstentions
19	0	0

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

Approbation de l'ordre du jour

1. Appel nominal
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV de la séance du 25.09.2025
4. Assermentation
5. Communications du Président
6. Communications du Comité de Direction
7. Communications du Directeur de l'EPSVJ
8. Préavis N° 1/2026 – Comptes 2025
9. Réponse à la motion déposée le 19 septembre 2024 par M. Didier Vaucher de la Croix
10. Divers et propositions individuelles

Cet ordre du jour suscite-t-il des remarques ?

Puisque ce n'est pas le cas, les conseillères et conseillers qui l'acceptent voudront bien le manifester en levant la main.

Approbation	Avis contraires	Abstentions
19	0	0

Point 3 de l'ordre du jour :
Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025

Vous avez tous et toutes reçu le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025, y a-t-il des remarques à formuler sur ce procès-verbal ?

Puisque ce n'est pas le cas, les conseillères et conseillers qui l'acceptent voudront bien le manifester en levant la main.

Approbation	Avis contraires	Abstentions
19	0	0

Monsieur le Président remercie M. Lecoultre pour la rédaction de ce procès-verbal.

Point 4 de l'ordre du jour : Assermentation

À la suite de la démission de M. Frédéric Guyon (délégué de la Commune du Chenit), le Conseil communal du Chenit lors de sa séance du 29 septembre 2025 a élu M. Nicolas Guignard en tant nouveau délégué.

C'est la raison pour laquelle nous pouvons maintenant procéder à son assermentation afin qu'il puisse siéger de manière légale au sein du Conseil Intercommunal.

Monsieur le Président prie M. Nicolas Guignard de bien vouloir s'avancer devant le Conseil et l'assemblée de bien vouloir se lever.

M. Nicolas Guignard, après la lecture de la promesse et à l'appel de votre nom, je vous prierai de bien vouloir lever la main droite et prononcer
« Je le promets ».

"Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens de l'association et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer."

M. Nicolas Guignard : « *Je le promets* »

Je vous félicite et vous souhaite plein succès, vous pouvez désormais prendre part aux délibérations de notre Conseil. Les statuts ainsi que le règlement du Conseil intercommunal vous ont déjà été transmis en tant qu'annexes à la convocation de ce soir.

Vous pouvez regagner votre place et Monsieur le Président invite l'assemblée à s'asseoir.

Point 5 de l'ordre du jour :
Communications du Président

- En date du 4 février 2026, a eu lieu la rencontre avec le préfet M. De Icco. Ce dernier a constaté que les affaires courantes du Conseil intercommunal étaient correctement documentées et que les relations avec le CODIR sont des plus cordiales.
- Pour rappel la date du prochain et dernier Conseil intercommunal a été fixée au vendredi 25 septembre 2026 à 19h30, cette séance sera l'occasion de clore officiellement l'aventure ASIVJ suivi d'une partie plus informelle avec un repas. Tous les détails vous seront communiqués dans le courant de l'été.

Monsieur le Président ayant terminé avec les communications du bureau, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

Point 6 de notre ordre du jour : Communications du CODIR

Monsieur le Président cède la parole à Madame Sylvie Aubert Brühlmann, Présidente du CODIR.

Les principaux événements depuis le mois de septembre 2025 sont les suivants :

Voir la présentation ppt du CODIR

- Flocons d'Or : l'annexe, dans les ex-cuisines militaires est désormais opérationnelle depuis le lundi 27 octobre 2025.
- Restaurant scolaire : le titulaire, M. J. Tripet, est malheureusement toujours en arrêt, suppléé à satisfaction par M. O. Géry. Il est réitéré les vœux d'un prompt rétablissement à M. J. Tripet.
Un bar à pâtisserie (vente de petits snacks), qui a été construit par les élèves dans l'atelier « bois » de Mme M. Mouquin, a été dernièrement inauguré (démontrant une parfaite collaboration entre l'ASIVJ et l'EPSVJ)
Des félicitations sont adressées à Mme Sabine Tissot qui a réussi une formation auprès de Gastro Vaud.
- Patrouilleurs : comme le démontrent les comptes 2025, beaucoup d'engagements de patrouilleurs-euses depuis la rentrée, notamment en raison du retrait du BPA (voir PV CI du 25.09.25) et de nombreux travaux aux alentours des sites scolaires (Les Cytises, Les Bioux, etc.).
- Transports scolaires : année 2024-2025 très compliquée avec les différents travaux ferroviaires et routiers (voir PV CI du 25.09.25)
Les incivilités dans les transports scolaires sont en augmentation au point d'imaginer l'accompagnement de certains trajets (coûts élevés), aussi le retrait des abonnements MOBILIS pour les contrevenants (contraire à la Loi sur l'enseignement – obligation aux communes d'assurer le transport), ou enfin d'organiser des transports spéciaux. Les économies réalisées ces dernières années sur le poste des transports scolaires risquent à l'avenir de disparaître en raison de ces mesures extraordinaires.
- Sport : le ski rencontre, même chez les plus petits, toujours un beau succès. Cela est très réjouissant.
- Promotions 2026 : les événements du 150^{ème} anniversaire et les désormais restrictions de capacité au Centre Sportif donne du fil à retordre aux organisateurs. Les promotions se tiendront en principe dans la cantine provisoire (organisées par Mme J. Maillefer, en coordination avec les enseignantes, les enfants et les fanfares) et le bal des 11^{èmes} années sera maintenu.
- Campus Vallée de Joux / Ecole du futur – phase 1 : le projet avance conformément aux dernières informations (mise à l'enquête). Actuellement, il est dans la phase des appels d'offres, afin que le Conseil communal du Chenit puisse se prononcer courant de l'automne 2026.

Toutefois, les étapes actuelles nécessitant beaucoup de temps et d'engagement, il a été décidé de repousser le début des travaux à l'été 2027 et ainsi, les bâtiments devraient être prêts pour la rentrée 2029/2030 au lieu de 2028/2029.

Monsieur le Président remercie Mesdames Aubert Brühlmann et Mignot, pour le tour d'horizon complet de ces derniers mois.

Point 7 de l'ordre du jour :
Communications du directeur de l'EPSVJ,

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Stefan Naddeo, Directeur de l'EPSVJ

Monsieur Naddeo fait le survol des défis actuels de l'école vaudoise

- MatEo - Maturité et enseignement obligatoire : passage de la maturité en 4 ans, avec un impact direct sur l'enseignement secondaire. Les premiers élèves touchés seront les actuels 6^{ème} année.
- Campus Vallée de Joux / Ecole du futur – phase 1 : gros défis organisationnels du côté de l'EPS avec des classes et une salle de gym en moins, durant la phase des travaux.
- 150 ans de l'école secondaire (1876) : le programme a connu un coup de frein en raison des événements de Crans-Montana. Les ambitions ont été revues à la baisse, toutefois, cet événement sera dignement fêté.
Une information en primeur et encore confidentielle : malgré les travaux, du 5 au 9 octobre, se tiendront des « portes ouvertes ». Des informations officielles seront publiées en temps voulu dans La Feuille.

Monsieur le Président remercie Monsieur Naddeo, pour le tour d'horizon des derniers événements scolaires.

Point 8 de l'ordre du jour :
Préavis 01/2026 – Compte 2025

Monsieur le Président passe au point 8 de l'OJ en priant le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, Monsieur Stéphane Reymond, de bien vouloir nous lire son rapport.

Monsieur le Président remercie Monsieur S. Reymond pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion concernant ce rapport.

Il est poursuivi ensuite par la lecture des comptes en passant pour chaque compte principal et en indiquant les montants totaux des charges et des revenus.

Il est rappelé qu'il est possible d'intervenir après la nomination de chaque compte.

Arrivé à la fin de la lecture des postes des Comptes 2025, Monsieur le Président ouvre une discussion générale sur le préavis 6/2026 (Comptes 2025).

M. Didier Vaucher de la Croix

M. D. Vaucher de la Croix demande qu'il soit rappelé le fonctionnement de la clé de répartition entre les 3 communes.

M. Y. Cheneaux explique que la clé de répartition entre les communes prend pour moitié (50%) le nombre d'habitants et pour l'autre moitié (50%) le nombre d'élèves.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au vote des conclusions de ce préavis 01/ 2026 à savoir :

Conclusion n° 1 : d'approuver la gestion du Comité de Direction (CODIR) pour l'année 2025

Monsieur le Président ouvre la discussion sur cette conclusion

La parole n'est pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Les conseillères et conseillers qui acceptent cette conclusion telle que présentée sont priés de le manifester en levant la main.

Approbation	Avis contraires	Abstentions
19	0	0

Conclusion n° 2 : d'accepter les comptes de l'ASIVJ pour l'année 2025, tels que présentés :

Monsieur le Président ouvre la discussion sur cette conclusion

La parole n'est pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Les conseillères et conseillers qui acceptent cette conclusion telle que présentée sont priés de le manifester en levant la main.

Approbation	Avis contraires	Abstentions
19	0	0

Monsieur le Président ouvre une discussion générale sur ce préavis.

La parole n'est plus pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion

Le Conseil Intercommunal vient d'accepter le préavis N°01/2026 – Comptes 2025.

Monsieur le Président remercie la commission de gestion et des finances pour son travail ainsi que Monsieur S. Reymond pour la lecture du rapport.

Point 9 de l'ordre du jour :

**Réponse à la motion déposée le 19 septembre 2024 par M. Didier
Vaucher de la Croix**

Le Président rappelle que tous les membres du Conseil Intercommunal ont préalablement reçu par écrit la réponse et il demande si quelqu'un à des commentaires, des questions, éventuellement des compléments à apporter.

Mme S. Aubert Brühlmann donne quelques explications complémentaires en précisant notamment la méthodologie et le résultat de cette analyse poussée (positionnement de l'ASIVJ par rapport à d'autres association et/ou collègues), menée par Mme A. Mignot, qu'elle remercie au passage.

Sur la base de ce rapport, le CODIR propose le maintien du prix des repas tel quel.

Monsieur le Président remercie Mme S. Aubert Brühlmann pour le rapport et les explications complémentaires.

Monsieur le Président ouvre une discussion sur ce rapport.

M. N. Guignard demande quelles sont les aides et/ou soutiens possibles pour les familles qui ne pourraient pas payer le montant du prix de repas (il a connaissance que des enfants rentrent à la maison manger, pour des raisons de coûts) et si oui, quelle communication est faite à ce sujet ?

Mme S. Aubert Brühlmann rappelle que le restaurant scolaire est ouvert à tous les enfants, y compris ceux qui viennent avec un pique-nique (aussi possible de réchauffer son propre repas). Malgré cela, le secrétariat de l'ASIVJ fait un travail régulier de recherche de fonds pour soutenir les familles qui n'auraient pas les ressources financières suffisantes.

Mme P. Aubert tient à remercier les auteurs de ce rapport pour la qualité et la foule d'informations qu'il contient. Elle se réjouit que notre région puisse offrir aux enfants des services de cette qualité.

La parole n'est plus pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour : Divers et propositions individuelles.

Monsieur le Président ouvre une discussion sur ce point de l'ordre du jour.

M. S. Reymond demande si les efforts qui ont été déployés depuis le début de la législature concernant la sécurité ont porté leurs fruits et quel en est le bilan.

Mme S. Aubert Brühlmann dresse le bilan en termes de sécurisation des espaces autour des collèges et d'information aux parents. Toutefois, force est de constater qu'il y a toujours et encore des irréductibles. A chaque rentrée scolaire il est nécessaire de rappeler les règles, mais cela reste en permanence compliqué. Cependant, il est possible de dire aujourd'hui que le cheminement des élèves est désormais sécurisé. Mme A. Mignot complète pour ce qui est des patrouilleurs. A la suite des nombreux incidents relevés et déjà cités, le nombre a été doublé partout où ils officient. En outre, des formations continues leur ont été données avec le soutien du BPA.

M. S. Naddeo mentionne que le problème principal reste le site de Chez-le-Maître. Le Directeur de l'ETVJ s'est fait agresser physiquement par un parent d'élève en raison d'une remarque sur l'interdiction de parquer. De plus en plus d'élèves en provenance de la gare n'empruntent plus le passage sous la route mais monte le chemin entre le parking et l'ETVJ et traversent le passage piéton, qui est moins sûr. Une élève de l'ETVJ s'est d'ailleurs fait renverser sur ce passage il y a quelques années, sous les yeux de M. Naddeo.

Il pense que la future période de travaux sera compliquée à gérer.

M. D. Vaucher de la Croix demande si dans le cadre des futures constructions on s'est bien assuré que toutes les normes sécuritaires seront respectées et qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises lors de sa mise en exploitation.

Mme S. Aubert Brühlmann explique que pour ce qui est du projet de nouvelle construction tout est régulièrement recontrôlé et qu'à chaque petite modification, la situation est analysée et si nécessaire adaptée, tant du point de vue des chemins de fuite, par exemple, mais aussi pour ce qui concerne les PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Pour ce qui est des anciens collèges, y compris ceux de Chez-le-Maître, ce qui est existant en matière de sécurité, est connu des enseignants, des élèves, du personnel de l'ASIVJ, etc, mais considérant que les normes évoluent tout le temps, ces bâtiments sont repassés à la loupe chaque fois que cela est nécessaire.

Mme P. Aubert demande à M. Naddeo quelle est la politique de détention et d'utilisation des téléphones portables des élèves, particulièrement durant les camps scolaires. Elle pense que ce moment-là est propice à la vie en communauté et en connexion avec leurs semblables et elle sait que les élèves combiens ont droit à disposer de cet objet, mais a connaissance que certains établissements, tel Cossonay, interdisent l'usage du téléphone portable durant ce genre d'événement.

M. S. Naddeo explique qu'il y a une directive cantonale qui fixe que le téléphone portable est interdit pendant le temps scolaire et dans le périmètre scolaire, sauf cas exceptionnel.

Bien que certains établissements tel Cossonay, mais aussi Vallorbe, interdisent complètement le téléphone portable pour la durée des camps, la direction de l'EPS a choisi elle la voie de l'éducation et la prévention, considérant que le téléphone fait partie intégrante de la vie des élèves, comme de tout un chacun, d'ailleurs. Toutefois, son usage est encadré et les élèves n'ont pas le droit d'employer leur téléphone durant la journée, mais obtiennent un moment d'utilisation, le soir après la journée de ski, par exemple (dépôt de tous les téléphones dans une caisse pour la journée).

Il y a eu une demande écrite, identique à celle de Mme P. Aubert (interdiction) de plusieurs parents, mais après vérification auprès des services juridiques cantonaux, l'EPS est dans la légalité.

M. S. Naddeo relève que de plus en plus d'élèves ne veulent plus partir en camps, la séparation avec les parents étant trop difficile. Ainsi, certains parents demandent expressément d'avoir un contact téléphonique quotidien avec leurs enfants.

M. S. Desarzens revient sur la problématique sécuritaire, plus particulièrement lors des transports dans les véhicules des lignes de transports publics. En effet, par expérience des ses propres enfants, les élèves voyagent parfois debout, voire extrêmement serrés et il voudrait savoir quelles sont les normes en matière de nombre maximum de personnes, assises et debout, qu'il est possible de transporter dans un bus et des responsabilités en cas d'accident.

Mme A. Mignot comprend la question, laquelle a déjà fait l'objet de plusieurs courriers de parents lors de la suppression de transports dédiés au profit de transport de ligne, et explique que conformément à la législation, dans les bus des lignes officielles de transport public, comme AVJ ou TRAVYS, c'est le permis de circulation du bus qui fait foi. Le transport de personnes debout est donc autorisé. En cas d'accident, c'est le transporteur (détenteur de la concession) qui est responsable. Dans les transports scolaires dédiés (pas ouverts au public), seul le nombre de places assises est autorisé.

Le champ des divers et propositions individuelles est toujours ouvert.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie toutes et tous pour l'attention et la participation active à ce Conseil Intercommunal.

Il invite toutes celles et ceux qui le souhaitent, à l'étage inférieur, pour partager un verre.

Il est 20h38 et Monsieur le Président clôt la séance du Conseil Intercommunal et il souhaite une excellente suite de soirée.


Marc Ferrari
Président


Jean-Luc Lecoultrre
Secrétaire